



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

ZONE SCOLAIRE À 30KM/H

Ville-Marie, le 12 octobre 2023 – Dans un souci de réduire le nombre d'accidents sur le réseau routier, le 22 août dernier, le Gouvernement du Québec a annoncé le dépôt d'un plan d'action en sécurité routière. Ce dernier souligne l'importance de la collaboration des municipalités du Québec pour la mise en œuvre de plusieurs des actions contenues dans ce plan. Une de ces actions vise à réduire la limite de vitesse maximale à 30 km/h dans toutes les zones scolaires du Québec. Le gouvernement ayant déjà déposé un projet de loi pour appuyer cette démarche, la Ville de Ville-Marie a pris les devants en installant une zone de vitesse réduite dans la zone scolaire sous sa juridiction : soit toute la rue Monfort ainsi qu'une partie de la rue Notre-Dame-de-Lourdes (entre la rue des Oblats Nord et la rue Lartigue).



La Ville de Ville-Marie a à cœur le développement des transports actifs sur son territoire. À travers ses différentes actions, elle a priorisé un déplacement sécuritaire des piétons en particulier dans la zone scolaire. Les citoyens ont vu apparaître depuis quelques années un corridor scolaire et cette année, en collaboration avec le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue (CSSLT), un nouveau débarcadère sécuritaire pour les enfants qui se rendent à l'école à pied ou à vélo ainsi que pour les parents qui reconduisent leurs enfants à l'école.

Références : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/plan-daction-en-securite-routiere-2023-2028-27-mesures-pour-des-routes-et-des-milieus-de-vie-plus-securitaires-pour-tous-50046>

- 30 -

Source : Guillaume Gonzalez
Directeur des communications, culture et vie communautaire
Ville de Ville-Marie
819 629-2881 #108
communications@villevillemarie.org